



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°21/068**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) par décision DIR 21/062 en date du 29/03/2021 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 21-101 à la Société SAFRAN NACELLES, route du Pont VIII – 76600, GONFREVILLE L'ORCHER, SIREN n° 352 050 512, portant sur huit canalisations souterraines de rejets d'eaux pluviales et résiduaires, situées route du Pont VIII sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : canalisations constituant l'extension du site principal de l'Occupant.

Description de la dépendance : 8 canalisations d'une longueur totale de 492 ml.  
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans à compter du 01/01/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 21-101 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.